

N°25-BH

**Arrêté fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe – Session 2025**

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Vu l'arrêté n°24-KD du 5 août 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n°24-PK du 9 décembre 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe – Session 2025,

Vu l'arrêté n°24-OU du 4 décembre 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n°24-RE du 27 décembre 2024 modifiant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n°24-OV du 4 décembre 2024 fixant la date et les lieux des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n°24-RA du 20 décembre 2024 fixant la liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe - Session 2025,

Vu le procès-verbal n°C25-A de la réunion du jury en date du 4 mars 2025 fixant la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves orales d'admission,

## Arrête

### Article 1 : Liste des candidats déclarés admissibles

La liste des candidats déclarés admissibles est annexée au présent arrêté.  
Cette liste compte 23 candidats.

### Article 2 : Règlement général des concours et examens

Les candidats sont invités à se conformer au règlement général des concours et examens organisés par le CDG31, téléchargeable sur le site Internet [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr).

### Article 3 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Article 4 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

### Article 5 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est en outre publié sur le site internet du CDG31.



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ

**Examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités  
physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Session 2025**

**Liste des candidats admissibles**

Nom	Nom patronymique	Prénom	Autres prénoms
BACQUE		Eric	
BAVIERE	MONCHAUX	Magali	Marie-Louise
BONEU		Julien	Marc Philippe
BOUTRY		Nicolas	
BRIGASCO		Romuald	Bernard
CABASSUT		Jean-Philippe	
CASADO		Manuel	
DAVID	DAVID	Sonya	Jessica
DJOUAHRA		Amar	
HADDOU		Menouer	
HAMIDI		Constance	
IMBERT		Marie Cécile	
LEMAUFF		Jeanne	
MATHIÉ		Frédéric	
MOOG	FONTAINE	Amelie	Sophie Elise Suzanne
PAURD	PAURD	Virginie	ELIANE, JOSEPHINE
RAYMOND		Jean-Christophe	
SEON		Alexandre	Christian Marie
SI BELKHIR		Malik	
STAINCQ		Antoine	André Claude
TARBOURIECH	LLOVERAS	Aude	Gaelle Benedicte
THOUZEAU		Pierrick	Christophe gael
TORRENT		Nicolas	

23 candidats admissibles.